

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 13 novembre 2024 à la suite de la réunion du 18 octobre 2024

### Projet de réaménagement du parc François-Dollier-De Casson

A24-VM-05

Localisation :	Rues Saint-Louis, Bonsecours et Saint-Antoine Est Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme (Faubourg Saint-Louis) Site archéologique recensé au Plan d'urbanisme (BjFj-15, site Viger)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré (LPC <sup>1</sup> )
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la suite d'une demande reçue de l'Arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

#### CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est sollicité par la Direction des travaux publics de l'Arrondissement de Ville-Marie et les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal afin de se prononcer sur un projet de réaménagement du parc François-Dollier-De Casson, étant donné que le parc est localisé dans le site patrimonial déclaré de Montréal.

#### HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION<sup>2</sup>

Le parc François-Dollier-De Casson se situe à l'angle des rues Saint-Louis et Bonsecours, avec une partie donnant également sur la rue Saint-Antoine Est. Il se trouve à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) et il est voisin d'un immeuble patrimonial classé (sans aire de protection), la maison Brossard-Gauvin. Un peu plus à l'est sur la rue Saint-Louis se trouve une autre résidence ancienne : la maison Joseph-Brossard. La place Victor-Morin est également voisine du parc, à l'ouest de la rue Bonsecours. Au nord du parc, à l'angle des rues Saint-Antoine Est et Bonsecours, la construction d'un hôtel de cinq étages est prévue sur un terrain présentement vacant. Cet hôtel fera dos au parc. De plus, le parc fait face au square Viger, en cours de réaménagement.

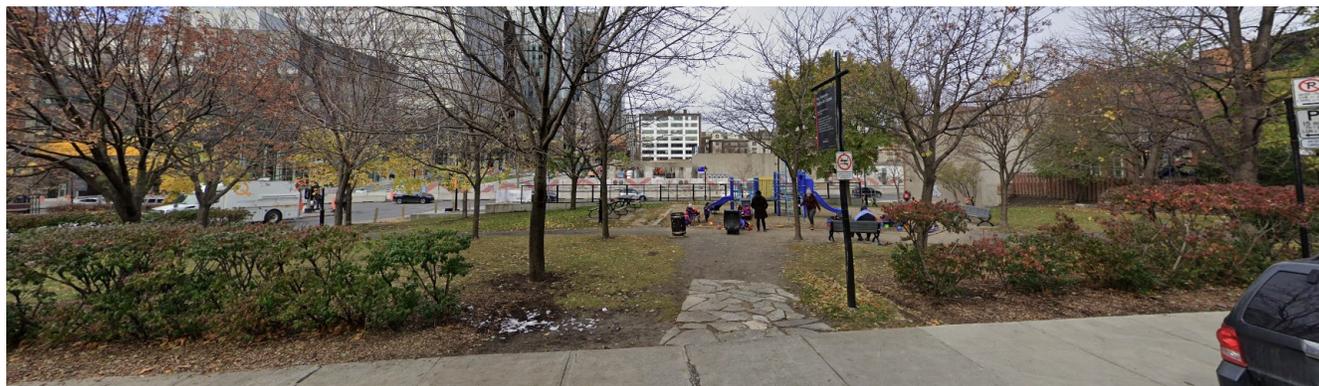
<sup>1</sup> Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

<sup>2</sup> Tiré et adapté du document de présentation du projet préparé par l'Arrondissement de Ville-Marie et daté du 18 octobre 2024.

Le site du parc, en majeure partie, n'a jamais été construit. Parmi ses anciens usages connus, mentionnons ceux de champs (1801), de cour à rebuts avec entrepôt du côté est (1939), de cour à ferraille (1964) et de terrain de stationnement (1990). Le site est finalement aménagé en parc pour enfants en 1998.



Localisation du parc François-Dollier-De Casson (Source : Arrondissement de Ville-Marie, 2024)



Vue du parc à partir de la rue Saint-Louis (Source : Google, 2020)

## DESCRIPTION DU PROJET<sup>3</sup>

Le projet de réaménagement du parc consiste à :

- Remplacer l'aire de jeux existante pour les enfants de 2-5 ans;
- Ajouter une offre de jeux pour les enfants de 5-12 ans;
- Réaliser des aménagements universellement accessibles;
- Conserver la pente naturelle du site;
- Ajouter du mobilier de repos et de rassemblement pour tous les âges;
- Bonifier la végétation et la biodiversité;
- Effectuer une gestion des eaux pluviales *in situ*;
- Ajouter des panneaux d'interprétation historique du lieu;
- Effectuer une mise à jour de l'éclairage.



Plan de réaménagement du parc François-Dollier-De Casson (Source : Arrondissement de Ville-Marie, 2024)

<sup>3</sup> *Idem.*

---

## ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer son analyse et formuler un avis au sujet du projet de réaménagement du parc François-Dollier-De Casson, le Conseil du patrimoine de Montréal s'est appuyé sur :

- La présentation du projet par la Direction des travaux publics de l'Arrondissement de Ville-Marie le 18 octobre 2024;
- Le *Rapport de consultations, parc François-Dollier-De Casson* produit par l'Arrondissement de Ville-Marie, daté du 18 septembre 2024;
- Le document de présentation sur les *Méthodes d'observation dans les espaces publics, Exemple d'application à François-Dollier-De Casson et Victor-Morin*, daté du 2 août 2022;
- L'avis archéologique sur le parc François-Dollier-De Casson et la place Victor-Morin produit par la Division du patrimoine le 7 septembre 2023;
- L'extrait du rapport préliminaire sur les *Interventions archéologiques (2011-2012)* produit par Arkéos en 2014;
- Le document sur le *Réaménagement du square Viger* produit par NIPPAYSAGE et Provencher\_Roy le 29 juin 2017;
- Le dossier documentaire portant sur le 408, rue Saint-Antoine Est (projet de construction d'hôtel sur le site adjacent au parc), préparé en 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'Arrondissement de Ville-Marie;
- Le *Plan directeur des traitements de sol du Vieux-Montréal* rédigé par le Service de la mise en valeur du territoire et daté du 11 avril 2017.

D'entrée de jeu, le CPM apprécie la volonté de conserver le parc François-Dollier-De Casson. Il remercie les demandeurs pour la clarté et la qualité de leur présentation, qui a permis de compléter la documentation fournie en apportant des précisions supplémentaires.

### Contexte urbain du parc

L'ensemble formé du parc François-Dollier-De Casson, de la place Victor-Morin et du site du futur hôtel dont la construction est prévue constitue l'une des portes d'entrée du Vieux-Montréal. Compte tenu de la richesse du contexte urbain et de l'emplacement stratégique du lieu, le CPM souligne l'importance pour la Ville de Montréal d'assurer la réalisation d'aménagements de grande qualité et en harmonie avec le cadre bâti et paysager du Vieux-Montréal.

En raison de cette position de porte d'entrée dans le site patrimonial, le parc François-Dollier-de-Casson doit être clairement associé au Vieux-Montréal par une facture conséquente. Pour cette raison, le concept d'aménagement doit assurer une harmonie et une complémentarité avec la place Victor-Morin voisine, où des aménagements sont projetés ultérieurement.

En outre, le CPM apprécie que le lien visuel avec les maisons Brossard-Gauvin et Joseph-Brossard soit préservé. Il s'agit d'une occasion de valoriser davantage ces témoins exceptionnels de l'histoire des faubourgs par l'intégration de supports facilitant la lecture et l'appréciation de cette dimension moins connue du passé du Vieux-Montréal.

De même, une coordination avec les concepteurs et les maîtres d'œuvre du projet d'hôtel adjacent est fortement encouragée, notamment pour s'assurer que le caractère public du parc soit clairement affirmé, par rapport au caractère privé de l'hôtel.

### **Composantes de l'aménagement projeté**

Le CPM salue la démarche d'observation des usagers du parc et de consultation de la population qui le fréquente, menée pour connaître les besoins et les souhaits des usagers quant aux aménagements à venir. Conscient des efforts investis pour concevoir un espace qui répond à de multiples attentes, tant à l'égard des usagers que des récentes pratiques de la Ville en matière d'aménagement écologique de parcs, le CPM craint une certaine surcharge; des éléments juxtaposés semblent difficiles à apprécier sur un terrain de si faible superficie. Par exemple, l'installation d'une œuvre d'art serait peut-être plus appropriée sur la place Victor-Morin. Ainsi, le CPM invite les concepteurs à se concentrer sur quelques idées fortes afin de maximiser leur potentiel et d'éviter une surcharge.

En ce qui a trait au design et aux composantes du parc, le CPM croit que l'importance de cet espace offre une opportunité de faire preuve de créativité en concevant un parc qui se différencie des autres en étant davantage ancré dans le contexte historique, bâti et paysager du Vieux-Montréal. Par exemple, il serait opportun de trouver une formule originale pour l'appel de proposition afin de garantir que les jeux de parc affichent un design de qualité. Celui-ci devrait être adapté à la situation plutôt que d'avoir recours à des jeux de catalogue, d'autant plus que le parc fait face au square Viger, dont la qualité de design et de réalisation se démarque.

### **Histoire et interprétation du site**

Le CPM salue la volonté des concepteurs d'inclure un volet d'interprétation historique dans le projet. Il les incite cependant à documenter davantage l'histoire du lieu, à identifier les éléments clés que l'on souhaite présenter au public et à intégrer le volet interprétatif dans le concept même d'aménagement du parc, plutôt que principalement par le biais de panneaux d'interprétation.

D'autre part, le site du parc comporte un potentiel archéologique documenté, mais qui ne trouve pas écho dans les aménagements projetés. Or, le projet permettra peut-être de mettre à jour des vestiges archéologiques qu'il serait intéressant de valoriser dans le concept même d'aménagement. Des recherches plus approfondies sur l'histoire du site permettraient d'alimenter un plan d'interprétation. Il conviendrait alors d'expliquer le nom choisi pour ce parc et son association avec un personnage fondateur de Montréal.

---

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable concernant le projet de réaménagement du parc François-Dollier-De Casson, tel qu'il lui a été présenté.

Le CPM émet également les recommandations suivantes :

1. Assurer la réalisation d'aménagements de grande qualité tenant compte du contexte de porte d'entrée du Vieux-Montréal;
2. Planifier une harmonisation des aménagements avec les sites publics et privés adjacents;
3. Éviter de surcharger les aménagements en priorisant quelques idées fortes incarnées par des gestes pleinement déployés dans l'espace;
4. Profiter de la relation privilégiée du parc avec les maisons Brossard-Gauvin et Joseph-Brossard pour en assurer une compréhension et une appréciation des valeurs patrimoniales;
5. Ancrer les thèmes du volet d'interprétation sur l'histoire du lieu, en s'appuyant sur de possibles vestiges archéologiques, en fonction de la vocation de porte d'entrée du Vieux-Montréal et traduire ces thèmes dans le concept d'aménagement.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 13 novembre 2024

***Note adressée au demandeur :***

***Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).***

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.